

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 avril 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Sont absents :

M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac

033-04-2012

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 mars 2012.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 4 avril 2012.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Rencontre avec le représentant de Comaxat – Présentation du « Guide de bonnes pratiques en matière de retombées économiques des projets majeurs en Abitibi-Témiscamingue ».
7. Correspondance.
8. CLD Abitibi :
 - 8.1 Bulletin rural « Eau Courant ».
9. Administration :
10. Municipalités :
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Services de Sécurité Incendie – Étude.
13. Aménagement :
 - 13.1 Programmes d'amélioration de l'habitat – Rapport d'activités 2011-2012.
 - 13.2 Gestion des matières résiduelles :
 - 13.2.1 Bilan de la récupération 2011.
 - 13.2.2 Invitation par le Comité d'analyse.
 - 13.3 Bilan du Fonds de développement touristique – Comité d'analyse.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Projet de forêt de proximité.
15. Service d'Évaluation :
 - 15.1 Règlement # 119 abrogeant le règlement # 58 « Désignant les municipalités de la MRC d'Abitibi régies par le Code Municipal, récipiendaires des demandes de révision au rôle d'évaluation foncière » - Avis de motion.
16. Autres sujets :
 - 16.1 Budget 2012-2013 du Gouvernement du Québec « Confier aux MRC la planification des travaux de voirie locale ».
 - 16.2 MRC d'Abitibi – Orientations 2012-2013 - Rencontre des élus du 17 mars 2012 – Suivi.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
 - 18.1 Activités et représentations du préfet du 15 mars au 11 avril 2012.
 - 18.2 Fédération Québécoise des Municipalités – Position en regard des nouvelles dispositions introduites par l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect.

19. Élection au poste de préfet :
 - 19.1 Explications.
 - 19.2 Ajournement de l'assemblée.
 - 19.3 Réouverture de l'assemblée.
 - 19.4 Nomination d'une secrétaire d'élection.
 - 19.5 Nomination de deux scrutateurs.
 - 19.6 Mise en candidature.
 - 19.7 Fermeture de la mise en candidature.
 - 19.8 Destruction des bulletins de vote s'il y a lieu.
 - 19.9 Remerciements au préfet sortant s'il y a lieu.
 - 19.10 Signature des effets bancaires s'il y a lieu.
 - 19.11 Déclaration solennelle.
20. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

034-04-2012

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 MARS 2012 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 mars 2012.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 4 AVRIL 2012 :

Monsieur Michel Roy, directeur général, présente aux maires les dossiers qui ont traités par le Comité Administratif lors de la rencontre du 4 avril dernier et répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (COMAXAT) :

Monsieur Guy Bourgeois, représentant du Comaxat, présente aux maires le « Guide de bonnes pratiques en matière de retombées économiques des projets majeurs en Abitibi-Témiscamingue » :

1. Projet de 25 M \$ et plus :

- 1.1 Rencontre annuelle avec les donneurs d'ordres du projet majeur;
- 1.2 Présentation des outils du Comaxat et de ses partenaires aux cadres des entreprises concernées par le projet majeur;
- 1.3 Présentation des résultats en matière de maximisation des retombées économiques en Abitibi-Témiscamingue;
- 1.4 Maximisation des opportunités pour les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 1.5 Intérêt de l'entreprise pour un processus de normalisation de pratiques d'affaires respectueuses de l'acceptabilité sociale et du développement durable.

2. Projets de 100 M \$ et plus :

- 2.1 Rencontres annuelles avec les donneurs d'ordres du projet majeur;
- 2.2 Présentation des outils du Comaxat et de ses partenaires aux cadres des entreprises concernées par le projet majeur;
- 2.3 Organisation d'une activité de maillage;
- 2.4 Présentation des résultats en matière de retombées économiques du projet majeur en Abitibi-Témiscamingue;
- 2.5 Maximisation des opportunités pour les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 2.6 Intérêt de l'entreprise pour un processus de normalisation de pratiques d'affaires respectueuses de l'acceptabilité sociale et du développement durable.

3. Projets de 500 M \$ et plus;

- 3.1 Rencontres annuelles avec les donneurs d'ordres du projet majeur;
- 3.2 Présentations annuelles des outils du Comaxat et de ses partenaires aux cadres des entreprises concernées par le projet majeur;
- 3.3 Organisation d'activités de maillage;
- 3.4 Présentation des résultats en matière de retombées économiques du projet majeur en Abitibi-Témiscamingue;
- 3.5 Maximisation des opportunités pour les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 3.6 Intérêt de l'entreprise pour un processus de normalisation de pratiques d'affaires respectueuses de l'acceptabilité sociale et du développement durable.

Monsieur Bourgeois explique aux maires que le but de la présentation de ce guide est de recevoir leurs commentaires pour être en mesure de le bonifier.

CORRESPONDANCE :

Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune :

Le ministère nous confirme qu'il nous versera une somme de 5 000,00\$ pour contribuer à la réalisation de projets mis de l'avant pour favoriser la relance et la diversification de la région.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance du Bulletin Rural « Eau Courant » - Avril 2012.

SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – ÉTUDE :

Suite à la rencontre d'information qui s'est tenue le 8 mars dernier, avec Monsieur Daniel Brazeau, président de l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec et responsable de la Sécurité Incendie pour la MRC d'Autray lors de laquelle il a présenté les deux (2) modèles de regroupement de services de Sécurité Incendie retenus pour cette MRC, Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert auprès des maires de la démarche qu'il y a lieu d'entamer à cette étape-ci.

Suite à la discussion sur la possibilité de faire réaliser une étude pour déterminer l'inventaire des services incendie présents sur le territoire, il est convenu d'attendre d'avoir une estimation pour la réalisation d'une telle étude avant de prendre une décision.

Ce sujet reviendra donc à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011-2012 :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présente aux maires le rapport d'activités 2011-2012 pour les programmes d'amélioration de l'habitat.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – BILAN 2011 DE LA RÉCUPÉRATION :

Monsieur Normand Grenier directeur du Service d'Aménagement, présente aux maires le bilan 2011 de la récupération sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – INVITATION DU COMITÉ D'ANALYSE :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présente aux maires l'invitation du Comité d'analyse des alternatives de gestion de la plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi. Le Comité invite donc les municipalités à participer à un appel d'offres commun pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles.

Le but d'une telle initiative est de voir si un appel d'offres collectif permettrait de réaliser des économies pour l'ensemble des citoyens des municipalités de la MRC. La durée du contrat serait de deux (2) ans afin de permettre au Comité d'étudier les alternatives qui seraient les plus efficaces quant à la gestion de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi.

En résumé, les étapes du projet d'appel d'offres collectif seraient les suivantes :

1. Identification des municipalités intéressées;
2. Transmission des contrats actuels à la MRC d'Abitibi;
3. Rédaction de l'appel d'offres par la ville d'Amos;
4. Validation de l'appel d'offres par les municipalités participantes;
5. Publication de l'appel d'offres;
6. Évaluation des soumissions reçues;
7. Acceptation ou refus d'engager un soumissionnaire.

L'invitation sera transmise aux municipalités dans les prochains jours à l'exception des municipalités possédant leurs équipements de cueillette (Barraute et Saint-Félix-de-Dalquier).

**BILAN DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MRC D'ABITIBI –
COMITÉ D'ANALYSE – REPRÉSENTANT :**

Compte tenu du manque de disponibilité de Monsieur Jacques Riopel, préfet, ainsi que de Monsieur Michel Lévesque, maire de La Corne sur le Comité d'analyse du Fonds de développement touristique de la MRC d'Abitibi qui avaient été nommés par la résolution numéro 028-03-2012;

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu de nommer Monsieur Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute sur le Comité d'analyse du bilan du Fonds de développement touristique de la MRC d'Abitibi.

Un siège demeure toutefois vacant.

ADOPTÉE

**PROJET DE FORÊT DE PROXIMITÉ – DEMANDE D'INFORMATION DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAUNAY :**

Monsieur Rémi Gilbert, maire de la municipalité de Launay, demande des précisions concernant le dépôt du projet de forêt de proximité.

Monsieur Michel Roy, directeur général, dresse donc un historique du cheminement du dossier et répond aux demandes spécifiques de Monsieur Gilbert.

Quelles municipalités font parties prenantes de la demande de projet de forêt de proximité de la MRC?

Les municipalités suivantes font partie de la demande de projet de forêt de proximité de la MRC :

Amos	Preissac
Barraute	Saint-Félix-de-Dalquier
La Corne	Saint-Marc-de-Figuery
La Motte	Sainte-Gertrude-Manneville
Landrienne	Trécession
Launay	TNO Lac-Chicobi
	TNO Lac-Despinassy

Combien y-a-t-il de demandes de projets de forêt de proximité sur le territoire de la MRC?

1. Celui de la MRC qui regroupe 11 municipalités et 2 TNO;
2. Celui de la Cellule d'Aménagement des Coteaux qui regroupe 3 municipalités (Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt);
3. Celui de la municipalité de Berry;
4. Celui de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire;
5. Celui de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana.

Il y a donc cinq (5) projets de forêt de proximité sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

Quel a été le processus pour obtenir l'accord des municipalités incluses dans la demande de projet de forêt de proximité de la MRC?

Lors des rencontres de l'Assemblée Générale des maires des 12 mai 2010 et 9 juin 2010, il a été statué quelles municipalités souhaitaient faire partie de la demande de projet de forêt de proximité de la MRC ainsi que de celles qui souhaitaient déposer des demandes individuellement.

Plusieurs extraits de procès-verbaux font état de l'avancement du dossier, notamment lors des rencontres du Comité Administratif des 5 mai 2010, 2 mars 2011 et 7 décembre 2011.

De plus, une rencontre avec les municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier de la MRC s'est tenue le 17 mars 2011 pour faire approuver le document de présentation de la demande de projet de proximité de la MRC.

En complément d'information, il est également souligné que le 2 avril dernier, une lettre accompagnée de la résolution numéro 014-02-2012 a été envoyée au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune l'informant de l'intention de regroupement de trois (3) organismes dans un projet commun de forêt de proximité, soit : La MR d'Abitibi, le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni et la Commission Scolaire Harricana.

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 58 DÉSIGNANT LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI RÉGIÉS PAR LE CODE MUNICIPAL RÉCIPENDAIRES DES DEMANDES DE RÉVISION AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE :

Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement abrogeant le règlement numéro 58 désignant les municipalités de la MRC d'Abitibi régies par le Code Municipal récipendaires des demandes de révision au rôle d'évaluation foncière.

Les maires ayant une copie du projet de règlement dans leur dossier, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

BUDGET 2012-2013 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC « CONFIER AUX MRC LA PLANIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE LOCALE » :

Les maires sont invités à prendre connaissance de l'article 1.1.3 intitulé « Confier aux MRC la planification des travaux de voirie locale » tiré du document « Le Québec, ses municipalités, ses régions – Pour un partenariat dans le développement » publié par le Ministère des Finances.

Monsieur Jacques Riopel, préfet, souligne que ce dossier fera, sans aucun doute, partie des discussions lors des rencontres des préfets et des directeurs généraux organisées par la Fédération Québécoise des Municipalités et qui se tiendront les 23 et 24 mai prochain.

MRC D'ABITIBI – ORIENTATIONS 2012-2013 – RENCONTRE DU 17 MARS 2012 – SUIVI :

Monsieur Jacques Riopel, préfet, fait la lecture d'un document présentant le constat du préfet et du préfet suppléant suite à la rencontre de consultation des élus sur les orientations 2012-2013 de la MRC d'Abitibi qui s'est tenue le 17 mars dernier.

Monsieur le préfet souhaite donc amorcer une consultation auprès de chaque municipalité et les étapes suivantes sont proposées :

1. Acceptabilité de la démarche par le Comité (4 avril 2012);
2. Présentation de la démarche à l'Assemblée Générale des maires (11 avril 2012);
3. Établissement d'un calendrier de rencontres (avril et mai 2012);
4. Compte-rendu des rencontres au Comité (automne 2012);
5. Partage, recommandation et bonification – Lac-à-l'Épaule (novembre 2012);
6. Recommandations finales à l'Assemblée Générale des maires (janvier 2012).

Monsieur le préfet propose également un échéancier pour le remplacement du directeur général :

1. Comité de sélection pour établir le profil du prochain directeur général (novembre 2012);
2. Appel de candidatures (décembre 2012 – février 2013);
3. Entrée en fonction du nouveau directeur général (printemps 2013);
4. Application de la nouvelle structure et du mode de fonctionnement.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Activités et représentations du préfet du 15 mars au 11 avril 2012;
- Gouvernement du Québec – Budget 2012-2013 – Confier au MRC la planification des travaux de voirie locale;
- Fédération Québécoise des Municipalités – Position en regard des nouvelles dispositions introduites par l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect.

ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET :

EXPLICATIONS CONCERNANT L'ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET :

Monsieur Michel Roy, à titre de président d'élection, explique aux maires le mode de fonctionnement régissant l'élection au poste de préfet et s'enquiert auprès d'eux si des explications supplémentaires sont nécessaires.

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu que l'assemblée soit ajournée à 21h35.

ADOPTÉE

038-04-2012 **RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de rouvrir l'assemblée.

À 21h40 les délibérations de la séance reprennent sous la présidence du président d'élection, Monsieur Michel Roy, et les conseillers de comté suivants forment toujours quorum :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson

ADOPTÉE

039-04-2012 **NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ÉLECTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu que Madame Doris Jubinville soit nommée secrétaire d'élection.

ADOPTÉE

040-04-2012 **NOMINATION DES SCRUTATEURS :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que Monsieur Normand Grenier ainsi que Monsieur Michel Plourde soient nommés scrutateurs.

ADOPTÉE

POSTE DE PRÉFET – MISE EN CANDIDATURE :

041-04-2012 Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque de présenter Monsieur Jacques Riopel, maire de Saint-Marc-de-Figuery, au poste de préfet.

ADOPTÉE

042-04-2012 Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault de présenter Monsieur Martin Roch, maire de Saint-Mathieu-d'Harricana, au poste de préfet.

ADOPTÉE

043-04-2012 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURE POUR LE POSTE DE PRÉFET :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert de fermer la mise en candidature au poste de préfet.

ADOPTÉE

Le président d'élection s'enquiert auprès de chacun des candidats s'ils acceptent leur mise en candidature :

- Monsieur Martin Roch, maire de Saint-Mathieu-d'Harricana, accepte sa mise en candidature.
- Monsieur Jacques Riopel, maire de Saint-Marc-de-Figuery, accepte sa mise en candidature.

Puisqu'il y a plus qu'une mise en candidature pour combler le poste de préfet, le président d'élection accorde une période de temps à chacun des candidats pour s'adresser aux maires.

POSTE DE PRÉFET - VOTE :

Le président d'élection explique que bien que 15 maires soient présents représentant 21 bulletins de vote (2 absents), c'est la majorité absolue qui prévaut pour l'élection du préfet. Donc pour être élu préfet un candidat doit recevoir un minimum de 12 votes (23 / 2 + 1).

Le président d'élection demande aux scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins de vote et conformément aux Lettres Patentes, de la MRC d'Abitibi, le maire de la ville d'Amos reçoit sept (7) bulletins de vote alors que les autres maires présents en reçoivent chacun un (1).

Après quelques minutes, les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et en font le dépouillement.

Le président d'élection annonce le résultat suivant :

Personnes mises en candidature	Nombre de votes
M. Jacques Riopel, maire de Saint-marc-de-Figuery	12
M. Martin Roch, maire de Saint-Mathieu-d'Harricana	9
TOTAL DES BULLETINS DE VOTE RECUEILLIS :	21

C'est donc Monsieur Jacques Riopel, maire de Saint-Marc-de-Figuery, qui a reçu le nombre de votes nécessaire et le président d'élection le déclare élu.

044-04-2012 **DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser le président d'élection à détruire les bulletins de vote.

ADOPTÉE

DÉCLARATION SOLENNELLE DU PRÉFET :

Monsieur Jacques Riopel, préfet, signe une déclaration solennelle dans laquelle il déclare solennellement qu'il remplira avec honnêteté et fidélité, les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de ses capacités et est assermenté par Monsieur Michel Roy, commissaire à l'Assermentation du district judiciaire d'Abitibi (# 117099).

045-04-2012 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.